

DYNAMIX 23

+32 (0)2 767 10 12  
info@dynamix23.be  
www.dynamix23.be



## ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



Ecole Notre Dame des Grâces  
Avenue du Chant d'Oiseau 19 à 1150 Bruxelles



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

### Conditions Générales

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

En inscrivant votre enfant à l'école Notre Dame des Grâces, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par D23 asbl

**DOSSIER D'INSCRIPTION.** Le dossier d'inscription est celui de l'école NDG et est à retourner complété et signé au secrétariat de l'école. Les données contenues dans le dossier d'inscription sont primordiales et importantes pour garantir la sécurité de votre enfant. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données sont manquantes ou erronées. Lors de l'inscription à l'école NDG, vous marquez votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

**ACCUEILS EXTRASCOLAIRES** (garderies du matin, midi, et soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont à régler d'après les présences effectives de l'enfant aux différents accueils. La garderie du soir se termine à 18h00. Au-delà de 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés d'après les présences du jour de l'enfant. Le registre obligatoire des présences de l'école fait office de vérification. L'accueil du midi est de 12h05 à 13h30 en maternelles et de 12h05 à 13h30 en primaires et de 12h20 à 14h00 le mercredi midi pour toutes les sections. La garderie payante du mercredi après-midi débute à 14h00 et se termine à 18h00. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h10. De 8h10 à 8h25 l'accueil est gratuit. L'accueil du soir est gratuit de 15h25 à 16h00. A partir de 16h00, il est payant et se termine à 18h00. En cas de non-respect des horaires des sanctions financières peuvent étre portées à votre compte (5 EUR par quart d'heure de retard entamé).

**REPAS CHAUDS.** L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète par email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be), avant le 06/09/2023 ou via la fiche d'inscription, en mentionnant le nom et prénom de l'enfant, l'email principal, la classe et le titulaire de l'année 2023/2024 et les jours des repas chauds choisis. Sans inscription aux repas chauds, les enfants sont automatiquement pris en charge aux repas tartines. Au-delà de cette limite, les inscriptions aux repas chauds s'effectuent uniquement par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Les élèves qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent s'inscrire aux repas chauds doivent également s'inscrire par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). L'inscription aux repas chauds sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir. La facturation et le paiement des repas chauds sont mensuels. Chaque fin de mois, vous recevrez une facture qui couvre le mois écoulé. En cas d'annulation, ou de modification de choix de service, veuillez prendre contact uniquement par email avec le secrétariat de D23 via l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) et ce, avant le 5 du mois qui précède le mois concerné par votre demande de changement. Les repas chauds ne vous sont pas comptabilisés lors de journées sportives, journées pédagogiques, visites médicales ou autres sorties scolaires, si le repas chaud du jour ne peut avoir lieu. En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, sous certificat médical uniquement ET si vous prévenez le secrétariat de D23 dès le premier jour d'absence de votre enfant, les repas chauds ne vous seront pas portés en compte. Exemple : Votre enfant est malade lundi et vous nous prévenez avant 10h00 de son absence pour cause de maladie avec certificat médical à l'appui, son repas chaud du mardi sera alors décompté du mois ainsi que les autres jours couverts par le certificat médical. Le certificat médical peut nous étre transmis par email. Toutes allergies ou intolérances à des aliments doivent étre signalées lors de l'inscription. Attention, D23 n'est pas responsable des menus et ne sera pas en mesure de proposer des menus «alternatifs» aux enfants porteurs d'allergies alimentaires ou d'intolérance (végan - lactose - gluten - fruits à coques - etc...).

**ÉTUDES PRIMAIRES.** L'inscription aux études encadrées se fait obligatoirement via le site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). L'inscription couvre toute une année scolaire. Toute demande de modification sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Les études encadrées débutent à 16h00 et se terminent à 17h00. Tous les enfants du primaire non inscrits dans une étude encadrée pour le jour seront dirigés vers l'étude surveillée du jour ou l'activité parascolaire. L'étude encadrée est donnée par un professeur de l'école et l'enfant ne peut la quitter avant 17h00. L'étude surveillée est encadrée par l'éducateur référent et l'enfant peut étre repris par le parent à n'importe quelle heure. Les deux types d'études sont incluses dans la facturation de l'accueil du soir.

**ACTIVITES PARASCOLAIRES.** Les activités parascolaires se déroulent de 12h05 à 13h05 les temps de midis et de 16h00 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (+/-30 séances sur l'année scolaire). Le mercredi, les activités parascolaires débutent à 13h30. Toutes les activités parascolaires sont strictement réservées aux élèves de l'école. Le prix d'une activité parascolaire est facturé annuellement. Une inscription via votre compte MyDynamix23 doit se faire au préalable.

**FACTURATION.** Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission indiquée sur la facture (date d'échéance). Les factures sont envoyées par email ou via le cartable, farde d'avis de vos enfants. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact avec nous au plus vite et avant tout paiement par email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Merci de régler le montant de la facture en utilisant la communication structurée reprise sur cette dernière. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. Une seule facture par enfant sera éditée par mois. Les parents séparés ou divorcés sont tenus de s'accorder mutuellement pour le bon suivi. Les activités parascolaires (activités artistiques - activités sportives) sont à régler lors de l'inscription en ligne avant le début des activités ou peuvent se régler en 2 échéances (septembre et janvier de l'année scolaire) sur demande auprès de notre secrétariat à l'adresse : [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be).

**ACCIDENTS.** Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil ET en ordre de paiement sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas étre contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Sont exclus de nos assurances tous dégâts occasionnés aux vêtements, cartable, GSM, et aux lunettes.

**IMAGE.** Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ainsi que nos activités parascolaires.

**PROTECTION DES DONNÉES.** Les données contenues dans le dossier sont et restent confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) ainsi que leur utilisation. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données. Elles sont conservées sous format papier et dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

**ATTESTATIONS FISCALES.** Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier ou vous sera envoyée sur simple demande de votre part par email à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be). Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

**RECOUVREMENT & IMPAYÉS.** Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+20 jours de retard). Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement, qui prendra alors votre dossier en charge avec d'éventuels frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrer aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

**EXCLUSION DES SERVICES.** Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées à temps, votre enfant ne bénéficiera plus des services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais de garderie du matin et du soir.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### MATERNELLES

#### SIESTE :

Une sieste dormante est obligatoire pour les enfants inscrits en accueils et une sieste dormante ou reposante (au choix) pour les M1.

#### REPAS CHAUDS :

L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète avant le 06/09/2023 par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) ou via la fiche d'inscription au format papier en mentionnant correctement le nom et prénom de l'enfant, l'email principal, la classe et le titulaire de l'année scolaire 2023/2024 de l'enfant et les jours choisis de repas chauds. Les enfants qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent s'inscrire aux repas chauds peuvent également s'inscrire par email.

L'inscription aux repas chauds sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir.

En cas d'annulation ou de modification de choix de service, veuillez prendre contact uniquement par email avec notre secrétariat à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) (cf. *conditions générales*).

Lors de l'inscription de votre enfant aux repas chauds, vous pouvez nous signaler une intolérance ou une allergie alimentaire. Néanmoins, le repas du jour ne sera pas adapté. N'hésitez pas à consulter le menu du mois affiché sur place afin d'annuler éventuellement un repas dans les délais et ainsi donc de prévoir exceptionnellement un pique-nique de remplacement pour votre enfant.

#### ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à l'école et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisés en activités adaptées. Aucune inscription n'est nécessaire. Ils sont donc facturés à la présence scannée.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

#### TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. Le tarif temps de midi comprend donc la surveillance, le service et le potage du jour.

Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

#### ACTIVITES PARASCOLAIRES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème annuel (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be).

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 16h00, le prix des activités parascolaires a été fortement diminué par rapport aux années précédentes. Le paiement de celui-ci est possible en 2 échéances sur demande à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) (la première échéance avant le 08/09/2023 et la seconde échéance avant le 31/01/2024).



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### PRIMAIRES

#### REPAS CHAUDS :

L'inscription aux repas chauds se fait pour l'année complète avant le 06/09/2023 par email à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) ou via la fiche d'inscription au format papier en mentionnant correctement le nom et prénom de l'enfant, l'email principal, la classe et le titulaire de l'année scolaire 2023/2024 de l'enfant et les jours choisis de repas chauds. Les enfants qui arrivent en cours d'année et qui souhaitent s'inscrire aux repas chauds peuvent également s'inscrire par email.

L'inscription aux repas chauds sera active et d'application dans les plus brefs délais, le temps de communiquer à notre fournisseur les suppléments de repas à prévoir.

En cas d'annulation ou de modification de choix de service, veuillez prendre contact uniquement par email avec notre secrétariat à l'adresse [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) (cf. *conditions générales*).

Lors de l'inscription de votre enfant aux repas chauds, vous pouvez nous signaler une intolérance ou une allergie alimentaire. Néanmoins, le repas du jour ne sera pas adapté. N'hésitez pas à consulter le menu du mois affiché sur place afin d'annuler éventuellement un repas dans les délais et ainsi donc de prévoir exceptionnellement un pique-nique de remplacement pour votre enfant.

#### ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis à l'école et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisés en activités adaptées. Aucune inscription n'est nécessaire. Ils sont donc facturés à la présence scannée.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ.

#### TEMPS DE MIDI :

Après les repas (chauds ou tartines), les enfants sont surveillés dans les cours de récréation.

Les temps de midi sont facturés à la présence de votre enfant au tarif journalier. Le tarif temps de midi comprend donc la surveillance, le service et le potage du jour.

Seuls les enfants qui rentrent à la maison sur le temps de midi sont exemptés du tarif du jour.

#### ÉTUDES ENCADRÉES/SURVEILLÉES :

Les études encadrées sont une aide à la réalisation des devoirs de votre enfant. Il fait ses devoirs et ses leçons du jour avec l'aide d'un enseignant de l'école. Les temps d'étude sont de 60 minutes et s'articulent de 16h00 à 17h00. L'inscription aux études s'effectue via notre site Internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) et couvre une année complète. Si votre enfant n'est pas inscrit à l'étude encadrée pour un jour, il sera dirigé automatiquement vers notre étude surveillée. La différence principale réside dans le respect des horaires et l'accompagnement. Les parents ne peuvent reprendre leur enfant avant 17h00 si ce dernier est inscrit à l'étude encadrée. En revanche, la reprise est libre lors des études surveillées. Elles sont toutes les deux incluses dans la facturation des accueils du soir jusqu'à 17h15 au prix de 3,10 euros.

#### ACTIVITES PARASCOLAIRES :

En fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités sur un thème annuel (basket - cirque - multisports - bricolage - zumba - etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait uniquement via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be).

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (garderies) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 16h00, le prix des activités parascolaires a été fortement diminué par rapport aux années précédentes. Le paiement de celui-ci est possible en 2 échéances sur demande à [info@dynamix23.be](mailto:info@dynamix23.be) (la première échéance avant le 08/09/2023 et la seconde échéance avant le 31/01/2024).



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou études) s'effectuent uniquement via le site Internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) et selon les places disponibles. Pour inscrire votre enfant en activité, un compte MyDynamix23 doit être créé.

#### BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver pour l'année scolaire. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone.

#### RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants en ordre de paiement sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés aux lunettes lors de nos accueils/activités sont exclus de notre couverture d'assurance.

#### FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facture, les différentes présences scannées du mois (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements.

#### SORTIE :

La sortie d'un enfant de l'école seul ou avec une tierce personne doit faire l'objet d'une demande écrite ou notée sur la carte de sortie de l'enfant en primaire. Toute exception doit être notifiée dans le J.d.C. de votre enfant et montrée au responsable en charge de la surveillance ce jour-là.

#### RETARD :

Après 18h00, chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0470 / 66 20 80**.

#### DOCUMENTS :

Tous les documents et attestations sont accessibles depuis votre compte MyDynamix23 si vous êtes en ordre de paiement.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

#### ÉTUDES ENCADRÉES :

Les inscriptions aux études encadrées s'effectuent via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des études encadrées se situe sous la rubrique « Cours » (comme un cours parascolaire à l'année). Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le jour souhaités. Par la suite le système vous demandera de choisir le bon groupe d'étude, classé par année : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 primaires. Confirmez votre inscription. Une confirmation d'écran valide votre inscription en ligne et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23.

#### ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires s'effectuent via notre site internet [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be). En haut à droite du site internet, sous l'onglet MyDynamix23 vous avez accès aux inscriptions. Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Dans le cas contraire, il vous faudra en créer un . L'accès aux inscriptions des activités parascolaires à l'année se situe sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités restantes. Confirmez votre inscription en ligne. Une confirmation d'écran valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est envoyé directement à l'adresse mail renseignée dans votre compte MyDynamix23.

#### ACCUEILS SCOLAIRES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût en dehors des périodes payantes. Le système de garde payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés.



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### HORAIRES & TARIFS

#### Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin	entre 7h30 et 8h10	Accueil : 0,60 € / jour / enfant
	entre 8h10 et 8h25	Accueil GRATUIT
Midi	de 12h05 à 13h30 Maternelles & Primaires	2,20 € / jour / enfant (sieste - service repas - surveillance midi - animation) 0,50 € / jour / enfant (potage du jour pour tous) <b>Total forfait temps de midi : 2,70 € / jour / enfant</b>
	Repas Chauds Maternelles & Primaires	Repas chaud & dessert du jour : 3,40 € / jour / enfant
	de 12h05 à 13h05 Maternelles & Primaires	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - Durée (60 minutes)
Après-midi	entre 15h25 et 16h00	Accueil GRATUIT
	entre 16h00 et 17h15	Accueil : 3,10 € / jour / enfant
	entre 17h15 et 18h00	Accueil : 4,10 € / jour / enfant
	de 16h00 à 17h00 Primaires	ETUDES ENCADRÉES ou SURVEILLÉES
	de 16h00 à 18h00 Maternelles & Primaires	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - Durée (60 minutes)

#### Mercredi

Matin	entre 7h30 et 8h10	Accueil : 0,60 € / jour / enfant
	entre 8h10 et 8h25	Accueil GRATUIT
Midi	de 12h05 à 12h20 Maternelles & Primaires	Accueil GRATUIT
	de 12h20 à 14h00 Maternelles & Primaires	2,70 € / jour / enfant
Après-midi	entre 14h00 et 16h00	Accueil : 2,50 € / jour / enfant
	entre 16h00 et 18h00	Accueil : 5,00 € / jour / enfant
	de 13h30 à 15h30 Maternelles & Primaires	ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - Durée (60 minutes)

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 en temps d'accueil, en étude ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ !



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### GRILLE DES ACTIVITÉS

Inscription obligatoire via le site internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) en fonction des places disponibles !

CODAGE/INFORMATIQUE (1-2-3 primaires) - Lundi - 12h05 - NDG  
DEFOUL DANSE (2 - 3 maternelles) - Lundi 12h05 - NDG  
DEFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Lundi 16h00 - NDG  
DEFOUL SPORTS (Accueils - 1 maternelles) - Lundi 16h00 - NDG  
Étude Encadrée LUNDI - 16h00 - NDG  
JEUX DE SOCIÉTÉ (1 - 2 - 3 primaires) - Lundi 16h00 - NDG  
PSYCHO FOOT EN SALLE (3 maternelles - 1 primaires) - Lundi 17h00 - NDG  
BIJOUX & CREATIONS (Primaires) - Mardi 16h00 - NDG  
CODAGE/INFORMATIQUE (4-5-6 primaires) - Mardi - 12h05 - NDG  
DEFOUL CIRQUE (1 - 2 maternelles) - Mardi 16h00 - NDG  
DEFOUL CIRQUE (2 - 3 maternelles) - Mardi 16h00 - NDG  
DEFOUL DANSE (Accueils - 1 maternelles) - Mardi 16h00 - NDG  
DEFOUL YOGA (2 & 3 maternelles) - Mardi 16h00 - NDG  
DEFOUL YOGA (Accueils & 1 maternelles) - Mardi 16h00 - NDG  
Étude Encadrée MARDI - 16h00 - NDG  
DEFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Mercredi 13h30 - NDG  
JEUX DE SOCIÉTÉ (1 - 2 - 3 primaires) - Mercredi 13h30 - NDG  
JEUX DE SOCIÉTÉ (2 - 3 maternelles) - Mercredi 14h30 - NDG  
PSYCHO FOOT EN SALLE (3 maternelles - 1 & 2 primaires) - Mercredi 14h30 - NDG  
CIRQUE (P1 - P2) - Jeudi 17h00 - NDG  
CODAGE/INFORMATIQUE (4-5-6 primaires) - Jeudi - 12h05 - NDG  
CODAGE/INFORMATIQUE (4-5-6 primaires) - Jeudi - 16h00 - NDG  
DEFOUL CIRQUE (2 & 3 maternelles) - Jeudi 16h00 - NDG  
DEFOUL CIRQUE (Accueils & 1 maternelles) - Jeudi 16h00 - NDG  
DEFOUL DANSE (2 - 3 maternelles) - Jeudi 12h05 - NDG  
DEFOUL YOGA (2 & 3 maternelles) - Jeudi 16h00 - NDG  
DEFOUL YOGA (Accueils & 1 maternelles) - Jeudi 16h00 - NDG  
Étude Encadrée JEUDI - 16h00 - NDG  
JEUX D'ÉCHECS (avancés) (P3 - P4 - P5 - P6) - Jeudi 16h00 - NDG  
JEUX D'ÉCHECS (débutants) (P3 - P4 - P5 - P6) - Jeudi 16h00 - NDG  
YOGA (1 - 2 - 3 primaires) - Jeudi 17h00 - NDG  
CHORALE (M2 - M3) - Vendredi 16h00 - NDG - (25 séances/45min)  
CODAGE/INFORMATIQUE (1-2-3 primaires) - Vendredi - 12h05 - NDG  
CODAGE/INFORMATIQUE (1-2-3 primaires) - Vendredi - 16h00 - NDG  
Étude Encadrée VENDREDI - 16h00 - NDG  
GYMNASTIQUE SPORTIVE (1 - 2 - 3 primaires) - Vendredi 16h00 - NDG  
GYMNASTIQUE SPORTIVE (4 - 5 - 6 primaires) - Vendredi 16h00 - NDG

### NOTES IMPORTANTES

1/ De **nouvelles activités parascolaires** vont venir compléter l'offre actuelle en fonction des retours des professeurs de l'école (*bricolage - échecs - zumba - hip-hop*). Consultez donc notre site internet régulièrement afin de resté informés.

2/ Une **inscription gratuite pour les études encadrées** (par les enseignants de l'école) est **obligatoire** ! Elle nous permet d'organiser au mieux les groupes en fonction des années d'études.





## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### CONTACTS & COORDONNÉES

**E-mail :**

info@dynamix23.be

**Coordinateur des Accueils & des Activités Parascolaires :**

Monsieur Massi AMIRECHE

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

---

**Coordinateur du site Notre Dame des Grâces :**

Monsieur Sébastien HERAUT

**Téléphone :**

Mobile : 0470 66 20 80 - de 07h30 à 18h00 - du lundi au vendredi

---

**Gestion & Facturation :**

Madame Patricia TIMMERMANS

**Téléphone :**

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

---

**E-mail :**

info@dynamix23.be

**Site web :**

www.dynamix23.be

**Compte Bancaire :**

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

**BCE :**

0897.523.875



## Accueil Extrascolaire - année 2023/2024

Ecole Notre Dame des Grâces - Avenue du Chant d'Oiseau 19 - 1150 Bruxelles

### ERRATUM & LECTURE DES TARIFS

27/06/2023

La grille des horaires et des tarifs présentée dans le dossier de votre enfant comprenait trois erreurs.

Ces dernières ont été corrigées en collaboration avec la direction de l'école et certains retours constructifs de parents. Nos excuses pour les coquilles glissées dans la précédente version.

1/ *Accueil du Mercredi matin de 7h30 à 8h00* --> **de 7h30 à 8h10**

2/ *Fin des cours en maternelle le mercredi à 11h25* --> **12h05**

3/ **Accueil gratuit du Mercredi midi (reprise des enfants à la fin des cours) de 12h05 à 12h20** pour tous les **enfants maternelles et primaires.**

Voici donc la version ferme et définitive au verso de cet erratum.

Nous avons également travaillé sur la lecture de cette grille et des tarifs. Nous avons donc déjà additionné les paliers de fin de journée afin de vous remettre un tarif unique en fonction de l'heure de reprise de votre enfant.

#### Exemples concrets :

\* si votre enfant est déposé le matin à l'école **entre 7h30 et 8h10**, le tarif de l'accueil du matin s'élève à **0,60 euro** ;

\* si votre enfant est déposé le matin à l'école **entre 8h10 et 8h25**, l'accueil du matin est à **GRATUIT** ;

\* si votre enfant quitte l'école **entre 15h25 et 16h00**, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;

\* si votre enfant quitte l'école **entre 16h00 et 17h15**, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **3,10 euros** ;

\* si votre enfant quitte l'école **entre 17h15 et 18h00**, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **4,10 euros** (soit 3,10 euros + 1,00 euro) ;

#### Exceptions :

Font exceptions à cette tarification, les enfants qui prennent part aux cours de langues des partenaires **Kids&Us** ainsi que **Candy School**.

Vous trouverez les informations à ce sujet dans les « **notes spécifiques** » annexées au dossier.

Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : [www.dynamix23.be](http://www.dynamix23.be) sous l'onglet « Accueils scolaires », rubrique : Ecole Notre Dame des Grâces (télécharger le dossier AES de l'école Notre Dame des Grâces).